

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François. **Secrétaire de séance** : COLAS David **En exercice** : 44. Présents : 29. Votants : 36

### **16. Affaires financières – Adoption du Budget Primitif – CCSN 2024 (29000)**

Le budget principal de la CCSN s'équilibre :

- À 13 144 100 € pour la section de fonctionnement,
- À 6 309 468 € pour la section d'investissement.

#### **Recettes de fonctionnement**

Outre, le résultat de fonctionnement reporté de 3 103 606,22 €, « la fiscalité locale » regroupant les impôts « ménages » et « entreprises » sont budgétés à taux inchangés mais avec la revalorisation des bases à 4,2 %, pour 2 445 079 €. Les produits de la taxe GEMAPI et de la Taxe de séjour sont prévus à 60 000 €.

La fraction de TVA qui vient compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE, est budgétée pour 4 713 921 €, auquel s'ajoute le FPIC à 160 000 € et les attributions de compensation de 4 117 €

Les dotations de compensation fiscales sont budgétées à 1 256 000 € suivant la notification reçue. Les dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements sont budgétées d'après notification à 272 000 € et 837 000 €. Le FCTVA en fonctionnement est prévu à 10 000€.

Les autres participations sont budgétées pour un montant de 88 740 € comprenant les subventions pour l'emploi de conseillers numériques, la DRAC, la CAF CTG, SINUO 2018 et l'attribution du fonds départemental de péréquation.

L'amortissement des subventions s'établit globalement à 58 528 €.

Les autres produits sont budgétés à 135 108,78 € et comprennent notamment les droits d'entrée et la vente de produits du Musée, la redevance pour le réseau de chaleur, les cartes de pêche, les droits de stationnement ainsi que la subvention de la CAF à l'aire des gens du voyage, les recettes de loyers imputés sur ce budget, les remboursements des arrêts de travail et la participation salariale des tickets restaurants.

#### **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses par chapitre s'observent de la manière suivante :

##### **➤ Le chapitre 014 – Atténuation de produits pour 5 703 720 €**

Les attributions de compensation aux Communes sont le plus grand poste de dépenses pour un montant de 5 286 500 €, s'y ajoutent la contribution au FNGIR pour 325 980 € et au FPIC pour

57 600 € ainsi qu'un montant de 33 640 € regroupant les reversements et autres restitutions.

##### **➤ Le chapitre 011 – Charges à caractère général pour 1 034 650 €**

Pour ce chapitre les crédits sont budgétés sur la base des réalisations 2023, en prenant compte des opérations propres à l'exercice 2023 ou démarrant à compter de l'exercice 2024. Ils représentent la continuité de l'activités des Services généraux et du Pôle projet.

Les « achats de prestations de services » comprennent 30 000 € affectés à la promotion du territoire. Cette somme est d'ores et déjà mobilisée dans le cadre du règlement de soutien aux associations et dont la ventilation sera proposée par la Commission en charge de la promotion du territoire. Une somme de 114 000 € est prévue sur l'article « entretien et réparation de voirie » pour l'enrobé à froid et les opérations de point à temps au titre de la solidarité intercommunale.

Sous réserve d'une prudence de mise dans le contexte inflationniste, et notamment sur les énergies, les autres crédits ouverts n'appellent pas de remarques particulières et représentent pour l'essentiel la continuité des charges et contrats.

➤ **Le chapitre 012 – Charges de personnel pour 1 175 000 €**

Les effectifs permanents présents au 1<sup>er</sup> Avril « sur le budget principal » sont de 19,13 ETP. Un apprenti vient renforcer les équipes. Des crédits sont aussi prévus pour le personnel saisonnier au Musée, aux Services techniques et à l'Office de Tourisme.

Le reste du personnel est valorisé comptablement sur le budget annexe Déchets ménagers.

Ce chapitre est en augmentation sensible cette année, du fait du recrutement d'un développeur économique, d'un 2<sup>ème</sup> conseiller numérique, d'un agent aux Services Techniques, de l'augmentation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier, des avancements d'échelon au cours de cette année et du calcul de 1,5% de GVT.

➤ **Le chapitre 65 – Autres charges de gestion pour 835 800 €**

Ce chapitre comprend les contributions aux organismes de regroupement pour 271 000 €, notamment le PETR, le syndicat mixte du Canal du Nivernais, Nièvre numérique, le Scot du Grand Nevers et le SIEEEN pour les compétences éclairage public, « en énergies partagée », les contrats Aron, PAIC EP Loire, la surveillance des digues, Territoire d'Industrie et la compétence « enfouissement des réseaux dans les centres bourgs ruraux » correspondant aux annuités des opérations sur les réseaux EP et BT déjà réalisées par le SIEEEN (et payées sur 12 ans).

Les indemnités et subventions sont reconduites sans variations significatives hormis l'augmentation du point d'indice et le soutien au Tour Nivernais Morvan.

Les autres charges de gestion courante comprennent une subvention d'équilibre de 191 000 € au budget annexe « Locations » et la participation à la SPL pour une compensation de service public d'un montant de 120 000 €.

Enfin, 21 000 € sont ventilés sur les dispositifs suivants :

- Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau : 35 000 €
- FNAME : 6 000 €

➤ **Le chapitre 66 – Charges financières, représentant les intérêts des emprunts et ICNE, s'élève à 62 000 €.**

➤ **Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles représente l'annulation des titres sur les exercices précédents pour un montant total de 3 000 €**

➤ **Le chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions s'élève à 43 000 €**

➤ **Amortissements, virement à la section d'investissement**

Les amortissements s'élèvent à 560 000 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 3 726 930 €

- **Section d'investissement (montant TTC)**

Sur le budget 2024, on constate 501 075,07 € de restes à réaliser en dépenses et 343 939,87 € en recettes. Principalement liés aux opérations : « participation au déploiement de la fibre » (139 K€), « fonds de concours communautaire » (99 K€) ; aides à l'immobilier des

entreprises (20 K€), conception d'une visite virtuelle à La Machine (47 K€), travaux de séparations des réseaux au 15 rue de la Loge à Saint-Léger-des-Vignes (47 K€), la maîtrise d'œuvre pour l'extension des bureaux CCSN (13 K€), la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Hôtel de l'Agriculture (75 K€), l'étude Pont de l'Ixeure (18,6 K€), l'enfouissement des éclairages publics (28 K€) et pour l'achat de matériels divers (12 K€) pour les dépenses.

Pour les recettes, subventions DETR et contrat cadre pour la « maison France Services d'Imphy »

283 619 K€, subvention Agence de l'eau Loire Bretagne pour l'étude sur le transfert Eau et Assainissement 30 k€ et « réhabilitation local commercial à Lucenay (30K).

Pour 2024, les opérations d'investissement suivantes sont prévues :

### **Compétence Tourisme**

- Etude Eglise de Verneuil 30 000 €
- Réhabilitation de l'hôtel de l'Agriculture 1 553 628,46 €
- Mobilier pour chemins de randonnée 22 000 €
- Rénovation aires de jeux Stade Nautique 110 000 €
- Réhabilitation toilettes Amphélia et OT 108 000 €
- Travaux Etang Grenetier 5 000 €

### **Compétence Développement Economique**

- Voiries communautaires 335 101 €
- Aide à l'immobilier d'entreprise : 100 000 €

### **Compétence solidarité territoriale**

- Maison France Services à Imphy : 550 000 €
- Travaux Pont de l'Ixeure à Imphy : 452 400 €
- Enfouissements réseaux électriques et télécom : 96 000 €
- Fonds de concours communautaire : 150 000 €

### **Compétence Environnement et Aménagement**

- Etude transfert Eau et assainissement : 144 000 €
- Etude photovoltaïque toitures : 10 000 €
- Extension des bureaux CCSN : 281 000 €
- Mobilier espace réunion et restauration CCSN : 10 000 €
- Acquisition d'un faucardeur : 350 000 €
- Installation bornes électriques La Jonction : 90 000 €
- Fonds de concours PCAET : 150 000 €

### **Autres domaines de compétence et services**

- Hors programme
  - o Bardage bois Stade Nautique : 9 000 €

- Création site internet CCSN : 24 000 €
- Plantations : 15 000 €
- Véhicule hybride ou électrique : 48 000 €
- Changement de fenêtres au Musée de la Mine : 13 000 €
- Matériel Services techniques : 20 000 €

Les subventions attendues correspondant à ces opérations, sont valorisées de manière prudente en section d'investissement.

Les autres dépenses d'investissement sont le remboursement du capital de la dette pour 265 500 €, l'amortissement des subventions 58 528 €, une avance d'équilibre pour les budgets annexes Lotissement Four à Chauv II et Petits Champs 801 336,47 €.

Les recettes d'investissement, outre l'affectation du résultat de fonctionnement de 566 745,04 €, comprennent un virement de la section de fonctionnement pour 3 726 930 €, les amortissements pour 560 000 €, les subventions d'investissement pour 519 924 €, le FCTVA pour 583 530,09 € et les cautions à rendre 1 500 €.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

- **De l'approuver**

Actée de 2 contres, le Conseil, après en avoir délibéré, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 02 Avril 2024**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 04/04/2024  
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY